



contrat de travail et mutuelle

Par **cdh**, le **12/12/2019** à **09:43**

bonjour

il y a eu une erreur de répartition du taux de prise en charge sur la rédaction du contrat de travail

il a été indiqué 100% par l'employeur au lieu de 50%

le contrat de travail prime t'il sur la DUE

que puis je faire? refaire le contrat en le modifiant, avenant

merci par avance